

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 3 (1865)
Heft: 19

Artikel: Feuilleton : les bottes de Cendrillon : (10)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-178049>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT (*franc de port*) :

Un an : 4 fr. — Six mois : 2 fr. — Trois mois : 1 fr.

Tarif pour les annonces : 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; au Cabinet de lecture, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Dialogue.

— Que devient l'Ouest-Suisse avec ses six millions? en avez-vous entendu parler?

— Mais oui; j'ai entendu dire que l'affaire était manquée!

— Comment? manquée..... c'est impossible. Depuis que Bâle, Zurich et Lucerne sont avec nous, c'est impossible.

— Au lieu des six millions, on n'a trouvé que cinq millions et neuf cent cinquante mille francs. Or, vous le savez, l'affaire ne peut réussir que si la souscription est entièrement couverte.

— N'y a-t-il donc aucun moyen de se procurer les cinquante mille francs qui manquent! Ah! si seulement j'avais cet argent mignon dans mon bureau, quel plaisir je me ferais de vite le verser dans les caisses de l'Ouest!

— On dit bien que l'Etat fait l'offre de cette somme, mais je n'ose pas vous dire à quelles conditions.

— Allons donc, je parie de le deviner, moi! C'est

toujours la même histoire..... à la condition de construire Jougne, hein?

— Vous n'y êtes pas. Cinquante mille francs pour construire Jougne, quelle absurdité! les écus de l'Etat, nous le savons, sont lourds... quand on les lui donne, mais une fois dans les caisses du Château, ils ont le même poids que les autres; c'est connu. L'Etat est jougniste, il a raison. Je suis jougniste, comme tous les bons Vaudois; je pousse si loin mon affection pour cette ligne que je serai heureux si le Grand Conseil, dans sa prochaine session, prend l'initiative de changer notre devise et fait inscrire au bas de notre noble écu tout simplement trois mots au lieu de deux: *Liberté, patrie et Jougne!* Mais conclure de là à ce que la ligne de Jougne se fera toute seule, ou sans qu'il en coûte davantage au canton que la ligne de l'Ouest ne lui a coûté, c'est une erreur grave, très grave, dans mon opinion.

— Je partage assez votre manière de voir: j'aime Jougne, et je trouve que c'est honteux pour les Vaudois de devoir emprunter le territoire de Neuchâtel ou de Genève pour se rendre à Paris, leur

Feuilleton du Conteur Vaudois.

LES BOTTES DE CENDRILLON

(10)

Que me reste-t-il à vous apprendre! Hélas, n'avez-vous pas tout deviné!... Elle est morte, monsieur, elle est morte. Ni Dieu ni moi ne l'avons sauvée! Le hasard seul pouvait faire ce miracle, et le hasard le voulut un jour trop tard. Sa dernière heure était arrivée. J'avais couru chercher un prêtre. Digne vieillard, qui fut aussi vite que moi chez la mourante. Arrivé au seuil de la maison, je le laissai monter seul. Le désespoir m'étouffait, la tête me tournait, et sans la rampe de l'escalier j'aurais roulé sur les marches. Pendant que je reprenais haleine et courage, quelques mots prononcés à côté de moi me frappèrent. Je voyais sans regarder.

Il y avait là le facteur et le concierge. Le facteur venait de nommer un nom de femme.

— Encore! répondit le portier. C'est la dixième. Connais pas!... Toujours des colonies?

C'était une lettre repoussée par le concierge, et que le fac-

teur tenait encore à la main. Un instinct me révéla la vérité. Je jetai un cri de joie et je m'élançai sur la lettre. En une seconde j'étais à la porte de Pervenche.

Le prêtre la bénissait déjà. Qu'avait eu la pauvre enfant à lui confesser? Son amour et sa souffrance. C'était la seule faute, c'était le secret de toute sa vie de fleur éphémère! — Je parus sur le seuil en crient le nom que je lisais, à travers mes larmes, sur l'enveloppe de la lettre. Aussitôt Pervenche retourna brusquement la tête du côté de la voix.

Georges lui avait dix fois écrit sous son nom véritable, sous son nom si bien inconnu de tous. Dix fois le bonheur et la vie étaient venus à cette adresse!... dix fois la sottise d'un valet les avait renvoyés tous les deux!... Oh! la fatalité! Pervenche implorait de ses yeux expirants cette lettre tant désirée. Je m'avancai vers elle, et je posai avec ivresse le talisman sur le bord du lit. Tout mon espoir renaissait. Déjà je la croyais sauvée! Ses mains volèrent au devant de la lettre. Elle la saisit, la pressa sur son cœur, et brisa le cachet. En ramassant la première feuille qu'elle venait de laisser tomber, j'eus le temps de lire ces mots qui me ravirent:

— « Je reviens riche, et je t'aime plus que jamais...»

Plus de doutes! c'était le salut, c'était la résurrection que je venais d'apporter à ma fille. Son front rayonna d'une joie

centre naturel, mais j'ai de la peine à croire que Jougne sans le Simplon soit une bonne affaire.

— Au contraire, vous n'avez pas étudié la question. Jougne relèvera le crédit de l'Ouest; ce sera une ligne internationale superbe, mettant en communication directe Paris et *Montreuxvernerchillonopolis*. Si seulement nous possédions encore pour mener cette affaire à bien l'habile négociateur dont je voudrais oser prononcer le nom, si je ne craignais d'offenser sa modestie !

— Mais vous me faites des dissertations à perte de vue, et vous ne me dites toujours pas à quelles conditions l'Etat veut bien s'intéresser à l'Ouest. Je me suis trompé, je l'avoue. J'aurais dû résécher que Jougne étant bien et dûment acquis..... sur papier timbré..... il n'y a pas lieu de se préoccuper de son sort.

— La condition, la voici. Vous savez, si vous ne l'avez pas oublié, que, dans le bon vieux temps, nos députés au Grand Conseil n'étaient pas indemnisés. Dans ce temps là, c'est connu, ils ne travaillaient pas, participant, hélas, aux faiblesses de la nature humaine. Depuis qu'on a commencé à les payer, tout a marché beaucoup mieux, et l'on peut dire avec un légitime orgueil qu'à présent qu'ils reçoivent 6 fr. par jour, ils font l'ouvrage que six Grands Conseils d'autrefois n'auraient pas réussi à faire ; témoin la dernière session, qui a dû réjouir tous les coeurs vraiment vaudois. On s'est donc dit : si, au lieu de 6 francs, on leur en donnait 10, ils feraienr de l'ouvrage comme dix, c'est clair comme le jour ! Mais on n'ose ; on a peur de troubler l'équilibre du budget ; et être en équilibre par le temps qui court est chose assez rare, vous le savez. Comme toutefois les 6 francs ne suffisent plus et qu'il est d'une extrême importance que les députés puissent souvent, au moyen de la vapeur, aller se retrouver chez leurs mandataires, et que, même aux troisièmes places, cela constitue une dépense

céleste. Elle restait immobile, arrêtée, surprise. Ses paupières seules remuaient, impatientes et consternées. Des angoisses déchirantes agitaient ses joues fiévreuses. Un souffle convulsif glissait à travers ses narines transparentes ; son regard s'épuisait en efforts désespérés. Hélas ! son regard ne pouvait plus lire ces caractères chéris... La mort ne lui laissa pas même cette consolation dernière... Tout ce qu'elle n'avait pas encore versé de la source de ses larmes se répandit à la fois sur son visage. Ses yeux avaient encore des pleurs, mais déjà la lumière ne les habitait plus ! Enfin un cri étouffé lui échappa... ses bras fléchirent... son corps se reploya en arrière. Je sentis qu'elle allait tomber... je m'élançai vers elle, et la reçut contre ma poitrine palpitante ; son œil brilla d'une étincelle rapide, ses lèvres s'entr'ouvrirent pour ne plus se refermer. Ce fut vers le portrait que volèrent ce souffle et ce regard. Son âme venait de s'enfuir en jetant un adieu à son amour. Son dernier soupir était un dernier baiser!...

FIN

importante pour eux, il serait question de prêter les cinquante mille francs à l'Ouest à la condition que les députés auraient droit, pendant les sessions, à la demi-place secondes, comme les militaires.

— Que vous me faites plaisir ! voilà une idée ingénieuse et digne de notre époque. Moi qui voyage de préférence aux troisièmes, par démocratie, et qui me vois obligé pendant les sessions de prendre les secondes pour éviter l'encombrement, désormais je pourrai rester fidèle à mes chères troisièmes !

— Si j'étais député, je présenterais une loi dans ces termes :

« *Le Grand Conseil du canton de Vaud,*

Vu l'Etat pitoyable des finances de l'Ouest ;

Vu l'intérêt général, qui demande que cette ligne essentiellement vaudoise reste entre des mains vaudoises ;

Arrête :

Art. I^r. L'Etat de Vaud prête à la compagnie de l'Ouest cinquante mille francs, aux mêmes titres et conditions que les autres emprunts.

Art. II. En retour des sacrifices considérables en argent et en traverses que l'Etat s'est déjà imposés et qu'il s'impose encore maintenant pour cette ligne, il est stipulé d'un commun accord que les mandataires du peuple auront droit dans l'exercice de leurs fonctions à la demi-place. Sont exemptés de cette mesure, vu la proximité de leur domicile, les députés de Lausanne et de Pully.

Ainsi donné à Lausanne, sous le grand sceau de l'Etat, etc. »



Nous avons reçu et nous venons de lire la petite brochure, publiée par M. le Dr B., sous le titre : *l'ABSINTHE, considérations hygiéniques sur l'usage de cette liqueur.*

Evidemment, l'intention de l'auteur a été celle d'écrire pour le peuple et de réprimer un abus des plus pernicieux. Réussira-t-il dans son louable projet?... nous nous permettons d'en douter. En effet, pour bien comprendre cette brochure il faudrait être médecin, chimiste et professeur de latin. Les buveurs d'absinthe, pour la plupart, n'y verront que du feu. Faites-leur lire ce que M. B. appelle dans sa préface une « étude élémentaire ; » ils vous riront au nez en voyant, dès le début, des définitions scientifiques telles que celle-ci :

« L'absinthe (d'un mot grec, qui signifie absence de douceur), dont la botanique décrit quatre espèces : la grande ou officinale, *absinthium vulgare*, *officinale*, *artémisia pontica*, etc.

Et plus loin :

« les principes amers et *astringents* qu'elle renferme expliquent son action *tonique*, *stimulante*, *stomachique*, *fébrifuge*, *emménagogue* et *anthelminthique*; elle rend en outre quelques services comme *sudorifique* et *diurétique*, etc.